

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE, S'EST REGULIEREMENT REUNI, SOUS L'AUTORITE DE SA PRESIDENTE,
MME MAGALI CHELPI-DEN HAMER

LE LUNDI 07 MARS 2022
A 16 H 30
SALLE DES FLORIBONDAS
Impasse des Floribondas – CANNES LA BOCCA

OBJET : LES RESTANQUES SISES ZAC DE LA VIGNASSE A GATTIERES
SIGNATURE D'UNE CONVENTION EN VUE DE LA REALISATION DE TRAVAUX SUR LA VOIE D'ACCES COMMUNE OPH /
VILLE DE GATTIERES

**LE PRESENT CONSEIL A ETE CONVOQUE, PAR VOIE ELECTRONIQUE, LE 25 FEVRIER 2022, SOIT PLUS DE 10 JOURS FRANCS AVANT SA
TENUE, CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION**

ETAIENT PRESENTS

Mme Magali CHELPI-DEN HAMER, Présidente
Mme Marie-Christine ALBERTI
M. Henri BAYLE
Mme Josette BOURDOULEIX
M. Jean-Louis COUTAN
M. Auguste DERRIVES
Mme Nicole ESNAULT
Mme Laurence GUIRIABOYE
M. Michel HUGUES
Mme Gisèle RENDA
M. Amalric VERET

AVAIENT DONNE PROCURATION

M. Farès ABID à M. Henri BAYLE
M. Gilles CIMA à M. Amalric VERET
M. Hugues DUROUSSY à Mme Marie-Christine ALBERTI
M. David LISNARD à Mme Magali CHELPI-DEN HAMER
M. Christian ORTEGA à Mme Laurence GUIRIABOYE
M. Manuel SMADJA à Mme Gisèle RENDA
Mme Emma VERAN à M. Auguste DERRIVES

ETAIENT EXCUSES

Mme Apolline CRAPIZ

ETAIENT ABSENTS

M. Cyril DAUPHOUD
Mme Christine LEQUILLIEC

AVEC 18 ADMINISTRATEURS PRESENTS OU REPRESENTES, LES CONDITIONS DE QUORUM PREVUES PAR L'ARTICLE R.421-13 DU CODE
DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION ETAIENT BIEN REUNIES ET LE CONSEIL A PU VALABLEMENT DELIBERER.

ASSISTAIENT EN OUTRE A LA SEANCE :

POUR L'OFFICE DE L'HABITAT

La Direction de l'Office :

M. Pascal VEROT, Directeur Général

Les Responsables de Pôles et/ou de Services :

M. Robert SECCHI, Directeur du Développement
Mme Médjouza AGGABI, Directeur Gestion Locative
M. David RODRIGUES, Responsable Finances & Comptabilité
Mme Sandrine LAIK, Responsable du Service Juridique

Assistante :

Mme Rosalie NOWAK, Assistante Juridique

La Secrétaire du C.S.E.

Mme Marie-Pierre GUIRAUD

LE PREFET DES ALPES-MARITIMES :

M. Christophe ENDERLE
Chef du Service Habitat
et Renouvellement Urbain
- excusé -

M. Philippe BOURDIAUX
Adjoint au Chef du Service
Habitat et Renouvellement Urbain

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CANNES
PAYS DE LERINS

M. Antonin CAVELIER, Conseiller Technique
Cabinet du Maire et du Président CAPL

Mme Joëlle KERMACHE, Directeur Habitat et
Logement – Ville de Cannes -

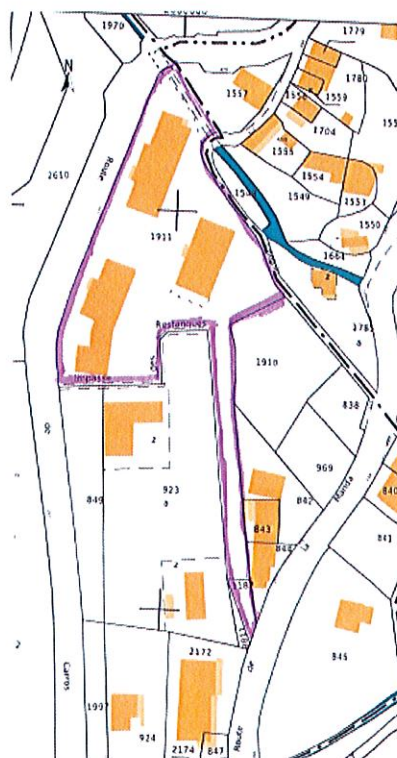
**OBJET : LES RESTANQUES SISES ZAC DE LA VIGNASSE A GATTIERES
SIGNATURE D'UNE CONVENTION EN VUE DE LA REALISATION DE
TRAVAUX SUR LA VOIE D'ACCES COMMUNE OPH / VILLE DE GATTIERES**

**SERVICE
JURIDIQUE**

LA PRESIDENTE EXPOSE :

La Commune de Gattières a donné à bail emphytéotique pour une durée de 55 ans (1990-2044) les parcelles D 1911 et 1187 sises ZAC de la Vignasse à Gattières, en vue de la construction de 28 logements sociaux dénommés « Les Restanques ».

Les parcelles disposent d'une voie d'accès qui est ouverte à la circulation publique.



Cette voie est aujourd'hui fortement dégradée et nécessite une refonte complète de ses fondations ainsi qu'un confortement des murs de soutien adjacents.

Du fait de l'usage conjoint par l'Office et par la Commune de ladite voie, la Ville de Gattières interviendra pour moitié dans le montant des travaux nécessaires a la remise en état de cet accès.

Le montant estimé des travaux est de 660 000 € H.T., montant qui sera arrêté définitivement lors de l'attribution du marché de travaux.

Afin de permettre la réalisation de ces travaux, une convention a été formalisée (jointe).

Elle devra recueillir l'avis favorable des deux Assemblées Délibérantes, de manière à être mise en œuvre.

IL EST DONC PROPOSE AU CONSEIL :

- De valider la convention à intervenir entre l'OPH et la Ville de Gattières,
- D'autoriser le Directeur Général à mettre en application les dispositions qui y figurent.
- D'autoriser le Directeur Général à signer tous documents utiles à la bonne réalisation de cette opération.



**LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE
CERTIFIE CONFORME
LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

